

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents : Alexandra BUTEL, Cécile LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jérémy SARRAZIN, Jean-Louis SERRES**

**Excusés /Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir Frédérique PRAL), Jacqueline PUGET (pouvoir Stéphane PATRAS)**

**Absent : Marie-Paule ROGOU**

**Secrétaire de séance : Jean Louis SERRES**

**Objet : Remboursement à la SPL des factures incombant à la Commune**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Lors du conseil du 16 septembre 2024, le conseil municipal a acté le remboursement des factures payées indument par la SPL, pour un total de 33 301, 49 euros. Mais le listing présenté s'est avéré être incomplet. Le total général des sommes à rembourser s'élève en réalité à 42 678,08 euros. La différence de 9376,59 euros correspond aux factures suivantes:

- 405, 48 euros d'acompte carreleur,
- 1056, 12 euros de carrelage du hammam,
- 5311,61 euros d'acompte,
- 2603,38 euros de carrelage de la pataugeoire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- > **APPROUVE** le remboursement des 9376,59 euros,
- > **AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement.

Pour extrait certifié conforme,

Madame Le Maire,  
Alexandra Butel



Transmis et reçu en Préfecture le :  
Publié le :  
Notifié le :